

Synthèse du programme de travail 2023 de l'ABE

Le programme de travail de l'ABE pour 2023 tient compte des mandats existants et attendus des colégislateurs ainsi que des tâches découlant du règlement fondateur de l'ABE, notamment son évaluation de la situation actuelle du secteur bancaire européen.

Dans ce contexte, des activités et des tâches spécifiques ont été définies conformément aux priorités stratégiques verticales et horizontales pour les années 2023 à 2025, approuvées par le conseil des autorités de surveillance de l'ABE en janvier 2022 dans le cadre du document unique de programmation (DOCUP) de l'Autorité. Ces priorités conditionneront l'intensité et l'organisation des travaux nécessaires à l'accomplissement des différents mandats et tâches de l'ABE. Ceux-ci sont regroupées en 19 activités principales, dont 10 se rapportent à la politique et à la convergence, cinq à l'évaluation des risques et aux données, et quatre à la gouvernance, à la coordination et au soutien.

Le programme de travail a bénéficié des recommandations envoyées en juillet 2022 par le comité consultatif sur la proportionnalité (ACP) de l'ABE. Ces contributions seront examinées au cours de la phase d'exécution du programme de travail et leur mise en œuvre sera communiquée dans le rapport annuel de l'ABE pour l'année 2023.

Par rapport au programme de travail 2022, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des nouveaux mandats attendus en 2023, en particulier en lien avec les accords politiques conclus concernant les textes DORA et MiCA. En l'absence de ressources spécifiques prévues pour travailler à l'élaboration de ces nouvelles législations, des modifications des priorités ont été envisagées dans d'autres domaines.

Des efforts supplémentaires ont également été entrepris pour réduire et rationaliser les activités afin de mettre en lumière la manière dont elles contribuent aux priorités de l'ABE, ce qui permettra de mieux organiser et coordonner les mandats existants et futurs de l'ABE et, en définitive, de faire correspondre davantage les activités à la réorganisation introduite en 2022.

Après une présentation générale des priorités pluriannuelles, le programme de travail 2023 de l'ABE met l'accent, dans le premier chapitre, sur les priorités pour l'année. Le deuxième chapitre fournit des précisions sur les activités que l'ABE mènera à bien en 2023, avec, pour chacune des 19 activités mentionnées, une brève description des travaux et des priorités auxquels elles contribuent, ainsi qu'une vue d'ensemble des principaux résultats à atteindre accompagnés des échéances y afférentes. Les tâches dont l'ordre de priorité est susceptible d'être modifié en raison des ressources limitées susmentionnées ont été identifiées. Deux annexes, l'une contenant un organigramme, la seconde l'allocation des ressources par activité, complètent le programme de travail 2023 de l'ABE.